

DÉPARTEMENT  
Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE MILLERY**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 07 juillet 2022**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 27  
Présent(s) : 21  
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 07 juillet 2022**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 1er juillet 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. MARTIAL Gilles, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, M PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, BARRAULT Claire, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSÉ Loïc.

**Formant la majorité des membres en exercice**

Excusés : Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne-Marie, DEVAUX Carole a donné pouvoir à Mme BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane donne pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, **Mme GAFFI donne pouvoir** à Mme DENIS Pascale, SOLARI Charles donne pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme LE FLEM Céline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
059-216901890-20220712-2022-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 12/07/2022  
Affichage : 12/07/2022

**N°42-2022 – Approbation du rapport annuel 2021 du SITOM**

Annexe n°7 – Rapport annuel 2021 du SITOM

Rapporteur : Mme Céline ROTHEA

Mme ROTHEA, en qualité de conseillère déléguée auprès du SITOM, présentera le bilan 2021 du SITOM.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER le rapport d'activités 2021 du SITOM**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance*

Extrait certifié conforme

Le Maire,  
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance  
Céline LE FLEM